



O.D.U.

Observatoire Des Usagers

*Observatoire de la prise en charge
sanitaire et sociale des usagers du
secteur de l'addictologie*

Premier obstacle : l'héritage de la loi du 31 décembre 70

- Loi du 31 dec 1970= statut d'exception
Les « toxicomanes » sont à la fois délinquants et malades
accueillis dans un secteur spécialisé en dehors du droit commun
Conséquences réglementaires et psychologiques:
difficulté pour faire valoir des droits d'usagers
- Tous les usagers de drogues accueillis dans le système de soins sont d'anciens délinquants
 - (voire tjrs délinquants occasionnels)



Problèmes réglementaires et psychologiques

- Règlement

Statut anonyme et gratuit (disposition de la loi de 1970). Impossibilité de porter plainte sous pseudonyme

- Psychologique

Univers des usagers accueilli par le soin trop souvent confondu avec une « zone grise ».

- par les patients: proximité avec un marché noir occasionnel)
- par les soignants: habitude des refus de délivrance



Quelques exemples d'atteintes aux droits des usagers

En médecine de ville

- non-délivrance de seringues dans pharmacies
- Non délivrance de TSO (1/3 pharmaciens à Paris*)
- Refus de prescription de TSO (3 médecins/4 environ)
- Problèmes de posologies (baisse ou hausse)

En centres

- Mauvaise pratiques avec dosages urinaires (exclusion du centre ou baisse autoritaire)
- Problèmes de posologies
- Condition d'admission (délais, obligation de sevrages préalables)

A l'hôpital

- Discrimination dans les soins du fait de la connaissance d'un usage de drogues

*Enquête Pharmasud (Safe/ASUD- 2011)



Evolution vers le droit commun

- Depuis les années 2000: évolution vers le droit commun

Ex: Patients en traitement de substitution en médecine de ville =
carte vitale, n° de s.s obligatoire (fin d'anonyme et gratuit)

- Evolution réglementaire

Loi du 4 mars 2002 relative au droit des malades, dite « loi
Kouchner » qui crée le statut d'association de patients agréées
par l'Etat

- loi du 2 janvier 2004 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
Création d'un espace théoriquement dévolu à l'expression des
usagers

Autant de disposition qui insistent sur le rôle des patients et de leurs
associations dans les parcours de soins

Ex: En 2007 ASUD gr. de santé communautaire et de militants de la
rdr devient « association de patients agréée par l'Etat »



Le moyen: nouvelles technologies

- Une page web dédiée aux « doléances » où les usagers peuvent décrire en ligne leurs difficultés avec le système de soin

Nature du problème
Noms

Lieu

Dates

Délai d'attente

Posologie des traitements

Refus de délivrance

Refus de soins

Confidentialité et respect du secret médical

Mauvaises pratiques médicales

Dépistage urinaire

Atteinte à la dignité des personnes

Centre hospitalier

CSAPA

Pharmacie

Communautés thérapeutiques

Cabinet médical



La remédiation

- Pour éviter une confrontation stérile avec les professionnels du soin, un espace de remédiation au niveau local est prévu grâce à la constitution d'un réseau de partenaires en proximité.
- Partenariat national : Aides/Fédération **Addiction**



Le dispositif technique

- Expérimentation sur 5 régions-test
Ile de France, Centre, Pays de Loire, Bretagne, Midi-Pyrénées
- Financement d'Etat (Ministère de la Santé + complément régional)
- Présentation des résultats au groupe TSO de la DGS (ministère de la Santé)



conclusion

- Plus largement, c'est la configuration exclusivement médicale de l'observatoire qui pose question. La nécessité institutionnelle qui place le droit des usagers de substances illicites dans les marques des patients souffrant de maladie chronique n'est-elle pas réductrice ?
- Cette conséquence logique du cadre légal français, interroge quant notre capacité à relayer une parole représentative. L'hypothèse scientifique qui qualifie l'usage de drogues comme maladie chronique du cerveau, nous oriente mécaniquement vers une lecture pathologique des problèmes de consommation illicites peut-être un peu décalée par rapport une réalité beaucoup hétérogène.



Discussion/débat

- De la porosité de la pénalisation de l'usage sur la représentation institutionnelle des usagers du soin dédié aux addictions de produits illicites

-La parole des usagers peut-elle réellement échapper aux biais traditionnels induits par la prohibition, à savoir:

La crainte du fichage,

L'habitude de l'anonymat,

Le flou des zones grises entre la prescription et le deal,

La méfiance à l'égard des institutions

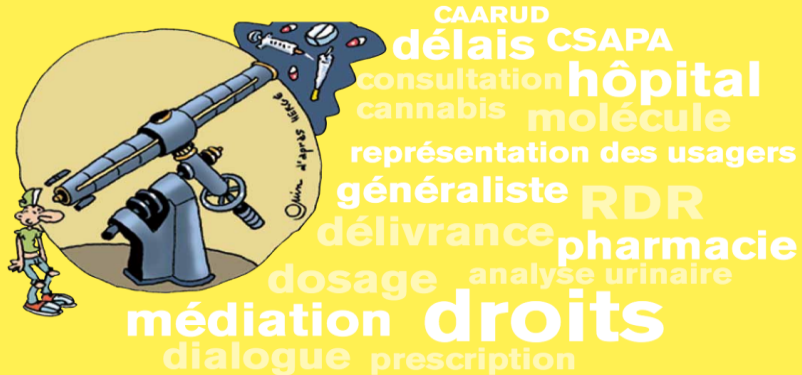


Projet de page web



Observatoire
du droit
des usagers

Tu galères
pour ta prise en charge,
ton traitement,
ton matos stérile,
tes relations
avec les institutions...



Connecte-toi
sur le site d'ASUD rubrique ODU,
explique ton problème
grâce au formulaire sécurisé,
nous tenterons d'y apporter
une solution.

www.asud/odu.org

